

## Promotion totalitaire du “mariage” gay par le Parlement européen

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#), [En Une](#), [Points non négociables](#)

**Date :** 6 février 2013



*Nigel Farage*

Un rapport qui devrait être adopté d'ici à la fin de l'année par le Parlement européen imposera la reconnaissance du « mariage » des couples de même sexe dans tous les pays de l'Union européenne, a déclaré [Nigel Farage](#), membre du parlement européen et leader du parti britannique UKIP (United Kingdom Independence Party), formation eurosceptique.

Hilary White de [LifeSiteNews](#) rapporte ce matin les propos du député européen, connu pour sa totale allergie à la langue de bois, à l'orée du débat de six heures qui a abouti mardi soir à l'adoption, par la chambre des Communes à Londres, du projet de légalisation du « mariage » gay. Il a souligné que c'est la Cour européenne des droits de l'homme, et non le Parlement britannique qui aura le dernier mot sur les obligations imposées aux différentes religions quant à

l'organisation de mariages de couples de même sexe. Mais surtout, il a cité un rapport en instance devant le Parlement européen qui, subrepticement, imposera la reconnaissance du « mariage » gay et de tous les actes d'état civil y afférant dans l'ensemble de l'Union européenne.

Nigel Farage estime que la curieuse concordance des projets de légalisation du « mariage » des couples de même sexe en France et en Grande-Bretagne, où Cameron l'impose contre la volonté de son propre parti, est impulsée depuis Strasbourg. **« Beaucoup de gens se sont demandés ce qui a poussé le Premier ministre à engagé cette lutte dont personne ne voulait avec de nombreuses personnes de son propre parti et du pays dans son ensemble. Il n'a pas été clair non plus pourquoi le même débat est mené dans d'autres pays comme la France, où l'opposition va également croissant. Maintenant nous connaissons la réponse. »**

La réponse est dans le rapport Luigi Berlinguer, déjà [adopté](#) à divers niveaux par des comités du Parlement européen, qui vise à introduire concrètement les exigences du [programme de Stockholm](#) dans le droit européen entre 2010 et 2014 : ce programme est une « feuille de route » de l'Union européenne dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité au service des citoyens par le biais de la reconnaissance de certains droits dans l'ensemble de l'Union. Il s'agit d'un instrument d'unification du droit, des protections juridiques et des reconnaissances mutuelles des démarches dans les Etats membre, doublé d'un puissant promoteur des droits des minorités, des luttes contre les racismes et de l'accueil des étrangers.

Le rapport Berlinguer, annonce Nigel Farage, devrait être adopté au mois de novembre (je n'ai pas pu vérifier cette affirmation) rend juridiquement contraignant tout mariage ou pacte civil conclu dans un pays de l'UE dans tous les autres Etats membres. **« Aux termes du rapport Berlinguer, un couple qui n'a pas le droit de se marier dans son Etat d'origine pourrait se rendre dans un autre Etat membre en vue de s'y marier, sachant qu'à son retour à la maison il devra être considéré comme légalement marié »**, explique le communiqué de l'UKIP.

Notons en passant que le projet de « mariage » gay en France prévoit explicitement dans son 1er article qu'un étranger originaire d'un Etat ne reconnaissant pas le « mariage » des couples de même sexe peut valablement contracter un tel mariage en France...

Le communiqué de l'UKIP explique que le rapport Berlinguer prévoit dans son article 40 d'accorder tous les droits au couples ainsi mariés ou unis – sans nommer le « mariage » gay, mais de manière juridiquement incontestable.

L'article 40 est ainsi rédigé :

**« [Le Parlement européen] souligne fortement la nécessité d'assurer la reconnaissance mutuelle des documents officiels émis par les administrations nationales, se réjouit des efforts de la Commission visant à donner aux citoyens de pouvoir d'exercer leurs droits à la liberté de circulation et soutient fortement les plans visant à mettre en œuvre la reconnaissance mutuelle des effets de documents d'état civil ; appelle à des efforts supplémentaires visant à réduire les barrières au bénéfice de citoyens exerçant leur droit à la libre circulation, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux avantages sociaux auxquels ils ont droit et à leur droit de vote aux élections municipales. »**

Commentaire de Nigel Farage :

**« Maintenant nous savons pourquoi David Cameron a proposé cette loi hautement contestée et semeuse de troubles, tirée apparamment de nulle part.**

**Si un couple devait se marier en Belgique, en Espagne, au Portugal ou en Suède où le mariage de même sexe est possible, l'Union européenne dira que ce couple doit obtenir les mêmes droits légaux dans n'importe quel Etat de l'Union où il choisira de s'établir – même si cet Etat s'oppose à l'introduction du mariage de même sexe. Dans son essence, le rapport Berlinguer cherche à établir pour l'ensemble de l'Union européenne un droit au mariage de même sexe.**

**Il n'est pas surprenant que le Premier ministre se soit tu à ce sujet, même au prix de la cohésion de son propre parti. Il a bien assez à faire pour forcer ses “backbenchers” (élus de la Chambre sans responsabilités ministérielles) à avaler à la fois sa volonté de maintenir la Grande-Bretagne dans l'UE et son propre désir de faire intervenir l'Etat dans la définition du mariage. Suggérer que les deux questions sont en réalité interconnectées aurait causé un tollé incontrôlable. »**

Le rapport Berlinguer a été présenté en 2010. Dès cette date, [European Dignity Watch](#) prévenait des effets qu'aurait son adoption sur les 27 pays de l'Union en matière de mariage et d'unions civiles et plus généralement de tout document d'état civil, contrevenant au principe de subsidiarité qui laisse aux Etats la compétence en matière de droit de la famille, et forçant des Etats hostiles au « mariage » des couples de même sexe à le reconnaître.

Bien sûr, un tel « droit au mariage » ouvrirait la porte au « tourisme du mariage homosexuel » ou même au mariage polygame, étant donné que celui-ci est possible aux Pays-Bas par le biais d'un contrat de cohabitation notarié.

• ***Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?  
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un  
courriel par jour. [S'abonner](#)***

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)